



## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 5 MARS 2018

Le lundi 5 mars 2018 à vingt heures, le Conseil municipal, légalement appelé à siéger par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour accompagnée d'une note de synthèse adressée dans les cinq jours francs par Monsieur Dominique DELIVET, Maire, s'est réuni en séance publique, à la Mairie d'Argences, sous la présidence de Monsieur Dominique DELIVET, Maire.

**Étaient présents** : M. Dominique DELIVET, Maire, avec pouvoir de M. Franck CENDRIER, Mme Marie-Françoise ISABEL avec pouvoir de Mme Martine BUTEUX, M. Patrice RENOUF, M. Richard MARTIN, Mme Marie-Hélène PORTIER, MM. Amand CHOQUET avec pouvoir de M. Michel COMBE, Claude CAUVIN, Mme Brigitte FIQUET-ASSIRATI avec pouvoir de Mme Lydie MAIGRET, M. Gilbert GEMY, Mmes Florence GUERIN, Evelyne LABORY, MM. Michel LE MESLE et Bruno PAIN.

**Secrétaire de séance** : M. Bruno PAIN.

**Absents excusés** : Mmes Martine BUTEUX procuration à Mme ISABEL, Lydie MAIGRET procuration à Mme FIQUET-ASSIRATI, MM. Michel COMBE procuration à M. CHOQUET, Mme Christelle BEAUDOUIN, M. Franck CENDRIER procuration à M. DELIVET, Mmes Fabienne DERETTE, Sandrine DUPONT, M. Alexandre LECERF, Mme Amélie LEGOUPIL, M. Jacques-Yves OUIN, Mme Corinne SEBERT.

### PREAMBULE

Monsieur le Maire présente ses condoléances au nom du Conseil municipal à Madame LEGOUPIL à l'occasion du décès de Monsieur Bernard CHAPRON, son grand-père qui a été conseiller municipal pendant plus de 30 ans, à Madame Florence GUERIN à l'occasion de la disparition de son père et à Monsieur Alexandre LECERF à l'occasion également du décès de son père.

Il souhaite un prompt rétablissement à Madame MAIGRET, victime d'un accident.

### ADJONCTION DE SUJETS : FIXATION DES TARIFS DES INSERTIONS PUBLICITAIRES DANS LE BULLETIN MUNICIPAL ET EFFACEMENT DES RESEAUX

- Fixation des tarifs des insertions publicitaires dans le bulletin municipal
- Travaux d'effacement des réseaux des rues du Champ de Foire et de Croissanville

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la réunion du 11 décembre 2017 n'appelant pas d'observation est adopté à l'unanimité.

## DELIBERATION N°1 - COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ET AFFECTATION DES RESULTATS - COMPTE DE GESTION DU TRESORIER

Monsieur le Maire présente le compte administratif aux conseillers. Il rappelle que la Commission des Finances réunie le 20 février 2018 a étudié le projet de compte administratif 2017 et a émis un avis favorable.

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT 2017</b>		
	<b>PREVUES</b>	<b>REALISEES</b>
<b>DEPENSES</b>	<b>3 649 416.00 €</b>	<b>3 264 509.75 €</b>
<b>RECETTES</b>	<b>3 649 416.00 €</b>	<b>3 847 571.01 €</b>
<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>583 061.26 €</b>	
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT 2017</b>		
	<b>PREVUES</b>	<b>REALISEES</b>
<b>DEPENSES</b>	<b>3 067 624.93 €</b>	<b>834 267.87 €</b>
<b>RECETTES</b>	<b>3 067 624.93 €</b>	<b>1 023 945.40 €</b>
<b>EXCEDENT D'INVESTISSEMENT</b>	<b>189 677.53 €</b>	

Conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire se retire au moment du vote. Le Conseil municipal procède alors à l'élection du nouveau président de séance. A l'unanimité, Madame Marie-Françoise ISABEL, 1ère Adjointe au Maire, est élue présidente.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve le compte administratif 2017** de la ville d'Argences.

### AFFECTATION DES RESULTATS 2017

Monsieur le Maire, ayant repris la présidence de l'Assemblée, propose d'affecter les résultats 2017 conformément à l'avis de la Commission des Finances de la façon suivante :

Compte-tenu de l'excédent de fonctionnement 2017 de	<b>+583 061.26 €</b>
Affectation de cette somme au compte <b>002 de 2018</b> :	<b>+583 061.26 €</b>
Compte-tenu de l'excédent d'investissement de 2017 de :	<b>+189 677.53 €</b>

Affectation de cette somme au compte 001 d'investissement du BP 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve** l'affectation des résultats 2017.

## **COMPTE DE GESTION 2017 DU TRESORIER**

Le compte de gestion étant identique au Compte administratif, celui-ci est adopté à l'unanimité.

## **DELIBERATION N°2 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE ET RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018**

Monsieur le Maire indique que la Commission des finances, réunie mardi 20 février à 19 heures, a étudié l'avant projet du **DOB** 2018 et proposé le **ROB** (Rapport d'Orientation Budgétaire) suivant, soumis au vote du Conseil municipal ce soir :

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée, par son article 107, des dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales. Ainsi conformément aux articles L2312-1 et L5211-36 modifiés du Code Général des Collectivités Territoriales, le débat d'orientation budgétaire fait l'objet d'un rapport sur les orientations budgétaires.

Il est rappelé que la ville d'Argences depuis 2016 a dû être très vigilante sur ses dépenses compte tenu des nombreux investissements effectués et de son endettement. Il est à noter également que les dotations de l'Etat ont diminué jusqu'à l'an dernier. Cette année la DGF devrait être maintenue. En revanche, la taxe d'habitation devrait progressivement disparaître mais normalement compensée. A ce jour, aucune notification n'a été communiquée par les services de l'Etat.

Présentation du rapport d'orientation budgétaire.

### DETTE

L'annuité de la dette atteint son point culminant en 2018. Elle s'élève à 490.129,10 €. A compter de 2019, elle diminuera de façon substantielle.

<b>Exercices</b>	<b>Capital</b>	<b>Intérêts</b>	<b>Annuité</b>
<b>2014</b>	<b>250.649,93 €</b>	<b>55.719,33 €</b>	<b>306.369,26 €</b>
<b>2015</b>	<b>240.066,35 €</b>	<b>75.864,59 €</b>	<b>315.930,94 €</b>
<b>2016</b>	<b>255.450,54 €</b>	<b>93.755,20 €</b>	<b>349.205,74 €</b>
<b>2017</b>	<b>411.084,46 €</b>	<b>77.179,14 €</b>	<b>488.263,60 €</b>
<b>2018</b>	<b>415.900,86 €</b>	<b>74.228,24 €</b>	<b>490.129,10 €</b>
<b>2019</b>	<b>251.261,74 €</b>	<b>69.782,84 €</b>	<b>321.044,58 €</b>
<b>2020</b>	<b>243.299,06 €</b>	<b>65.912,38 €</b>	<b>309.211,44 €</b>

Encours de la dette depuis le début du mandat jusqu'au 31 décembre 2020

DATE	ENCOURS
31/12/2014	3 225 284 €
31/12/2015	5 812 216 €
31/12/2016	5 543 449 €
31/12/2017	5 131 951 €
31/12/2018	4 715 906 €
31/12/2019	4 464 644 €
31/12/2020	4 221 345 €

**SYNTHESE BUDGETAIRE 2014-2015-2016-2017**

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

EXERCICE	CA 2014	CA 2015	CA 2016	BP 2017	CA 2017
<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b> (Energies, entretien divers, petit matériel, maintenance, assurances, affranchissement, téléphone, honoraires, impôts...)	812 246.57	730 795.80	710 377.18	991 188	839 746.51
<b>FRAIS DE PERSONNEL</b>	1 317 762.76	1 378 048.38	1 424 700.65	1 483 000	1 453 742.19
<b>ATTENUATION DE PRODUITS – FNGIR</b>	29 720.00	29 720.00	29 720.00	30 000	29 720
<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b> (Indemnités des élus, SDISS, Ecole Ste Marie, SDEC, Sub. CCAS, subventions diverses...)	619 094.25	559 517.06	557 399.72	763 912	666 408.29
<b>CHARGES FINANCIERES – INTERETS</b>	72 190.67	75 504.99	93 755.20	85 000	74 892.76
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b> (recettes annulées, prix...)	75.00	13 474.81	8 267.09	8 150	0
<b>AMORTISSEMENTS</b>	63 000.00	64 000	69 999.80	200 000	200 000
<b>VIREMENT SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				88 166	
<b>TOTAL DEPENSES</b>	2 914 089.25	2 851 061.04	2 894 219.64	3 649 416	3 264 509.75

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

<b>EXERCICES</b>	<b>CA 2014</b>	<b>CA 2015</b>	<b>CA 2016</b>	<b>BP 2017</b>	<b>CA 2017</b>
<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>	683 190.17	507 456.01	238 427.24	502 568	502 568.15
<b>ATTENUATIONS DE CHARGES</b> (remboursement maladie personnel)	32 304.34	41 599.41	52 565.73	25 000	39 985.63
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b> (travaux en régie)	35 505.18	2 997.00	19 945.95	34 600	20 203.76
<b>PRODUITS DES SERVICES ET AUTRES</b> (cantine, garderie, concessions, remb. CDC voirie)	163 272.25	157.821.39	149 423.10	147 050	162 190.72
<b>IMPOTS ET TAXES</b>	1647 268.62	1776.705.83	1 754 799.97	1 741 235	1 853 042.92
<b>DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>	1095 840.63	1047196.09	988 014.05	988 963	1 046 246.94
<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b> (locations, Solicendre...)	174 491.29	170 409.05	177 013.06	203 000	211 941.89
<b>PRODUITS FINANCIERS</b> (Parts sociales)	4.24	3.19	2.75	0	3.12
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b> (remb. Sinistres...)	17 720.23	13 840.78	14 172.34	7 000	11 387.88
<b>TOTAL RECETTES</b>	3 849 596.96	3 718 028.75	3 394 364.19	3 649 416	3 847 571.01

La rigueur de la gestion en 2017 a permis d'obtenir un excédent global de fonctionnement s'élevant à **583 061,26 €** (en 2016, il était de 502 208,15 €). Cet excédent, après affectation des résultats votée par le Conseil municipal lors du vote du CA 2017, **sera repris en recettes de fonctionnement en 2018.**

### **ORIENTATIONS BUDGETAIRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2018**

**En dépenses de fonctionnement**, les commissions ont déterminé les priorités suivantes :

## COMMISSION DES TRAVAUX

- Nettoyage du bourg et de la rue de la Gare (22 000 €)
- La réfection des rues du Champ de Foire et de Croissanville par la CDC entraîne des dépenses d'eau pluviale, d'effacement de réseaux et de trottoirs (168 000 €)
- Aménagement services techniques (rack... 10 000 €), enrobé parking (25 000€)
- Contrat épareuse (6 400 €)
- Ecole élémentaire : trappe désenfumage, store velux, éclairage LED (16 000 €)
- Ecole maternelle : qualité de l'air (6000 €) et remplacement de 2 accélérateurs (4 600 €)
- Isolation dojo gymnase des Marronniers et panneaux directionnels (29 500 €)
- Forum : peintures, revêtement de sol de la scène, convecteurs cafétéria (16 000 €)
- Tennis : changement des baies du club house et réfection d'un court (34 100 €)
- AD'AP (11 000 €)
- Moulin : éclairage de la façade (3 000 €)
- Stade : remise en état d'arrosage automatique et entretien mécanique... (7 500 €)

## COMMISSION JEUNESSE ET AFFAIRES SCOLAIRES

- TAP jusqu'au 6 juillet 2018 (16 900 €)

## COMMISSION COMMUNICATION

- Impression du bulletin municipal (4 900€)
- Signalétique bâtiments (1500 €)
- Abonnements et divers (840 €)

## COMMISSION CULTURE SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE

- Boîte numérique bibliothèque (561 €)

## REMARQUES

Les coûts liés aux dépenses énergétiques (carburant, combustibles, électricité, etc.) repartent à la hausse.

Il devra être tenu compte que deux employés en contrat d'avenir sont supprimés. Deux agents sans exonération de charges seront recrutés ; les aides financières liées aux contrats d'avenir étant supprimées.

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2018

**En recettes de fonctionnement pour 2018**, il faudra évoquer les points suivants:

## TAUX D'IMPOSITION

**Rappel:** depuis 1997 les divers Conseils municipaux qui se sont succédés ont choisi de stabiliser les taux d'imposition voire de les baisser pour tenir compte des transferts de compétences vers la Communauté de communes Val ès Dunes ou prendre en considération les réformes fiscales décidées par l'Etat lors de la fusion des parts des taxes d'habitation communales et départementales. L'objectif était de ne pas accentuer la pression fiscale globale.

**En revanche, la ville n'est plus maîtresse en matière de taxe d'habitation puisque l'Etat devrait en compenser une partie en 2018. Aucune notification n'est parvenue à ce jour.**

Depuis le début de ce mandat, l'équipe municipale n'a pas augmenté les taux d'imposition.

Un rappel des taux d'imposition depuis 1996 est présenté ci-dessous :

Années	1996	1997	1998	2003 Lissage compte tenu de transferts de compéte- nes à la CDC Val ès Dunes.	2007 - Lissage des taux lié aux transferts de compéte- nes entretien de voirie et école de musique.	2011 - Réforme fiscale de l'Etat – Fusion TH des parts communa- le et départem- entale	Taux inchangés depuis 2011
TH	21.54	20.28	20.28	18.44	17.59	21.99	21.99
TF	26.10	24.57	24.57	22.35	21.32	21.32	21.32
TFNB	42.24	39.76	39.76	36.16	34.49	36.16	36.16
TP	10.00	8.95	8.50	7.73	7.37	17.08 (Réforme CFE)	17.08

### **RECETTES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT (Ressources hors impôts: produits des services, dotations et locations)**

En ce qui concerne les produits des services, ils seront stables ; même chose pour les locations. En revanche aucune notification n'est parvenue pour les dotations qui peuvent être aléatoires.

### **EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE**

L'excédent de fonctionnement à prendre sera de **583 061 €**.

## **INVESTISSEMENTS**

### **RECETTES**

Afin de pouvoir financer les dépenses d'investissement en 2018, les principales recettes escomptées de cette section seront les suivantes :

- l'excédent d'investissement de 2017 qui s'élève à 189 677,53 €

- les remboursements de TVA de l'année 2016 pour environ 300 000 €
- un report de recettes de 20 280 €
- les amortissements pour 300 000 €

## **DEPENSES**

Tout d'abord il faut tenir compte du remboursement de la dette en capital soit : **415.900,86 €**

### **Les priorités :**

Des opérations d'investissement ont été déjà engagées sur les exercices précédents et elles doivent être désormais payées sur l'exercice 2018. Un report de crédits de **87 780 € en dépenses** doit être repris obligatoirement (Acquisition de la desherbeuse, dernières factures du gymnase, de l'allée Val ès dunes et travaux de la rue du Marais).

Présentation des orientations proposées par les différentes commissions municipales :

### ***Réflexions examinées par la Commission des travaux :***

#### 1) Voirie et services techniques

- Panneaux pour la zone artisanale (2 500 €) et de chantier (1 100 €)
- Matériel (3 200 €)
- Véhicule (6 000 €)
- Echafaudage (3 000 €)
- Equipement chargeur MASSEY FERGUSON (22 000 €)

#### 2) Aménagements sportifs

- Pose d'un défibrillateur au gymnase des Côteaux (1 800 €)

### ***Réflexions examinées par la Commission scolaire :***

- Acquisition de matériel informatique école élémentaire (3 600 €)
- Acquisition de porte-manteaux pour 3 classes de l'école maternelle (1 800 €)
- Acquisition de meubles à l'école maternelle (750 €).

### ***Réflexions examinées par la Commission Communication***

- Logiciel pour panneau lumineux (2 100 €)

### ***Réflexions examinées par la Commission Culture et Sports***

- Dans le cadre de la politique culturelle, acquisition de rayonnages à la bibliothèque municipale (3 300 €) avec un lot de livres pour équiper les rayonnages (5612 €)

### ***Réflexions examinées par la Commission Fêtes et Cérémonies***

- Acquisition d'un micro (732 €)
- Un lot de chaises pour le forum (1180 €)
- Agrandissement du columbarium (20 000 €)

## **POLICE**

- Voiture de police électrique (32 000 €)

### ***Réflexions diverses :***



Lors de l'examen du budget primitif 2018, la commission des Finances étudiera les propositions de chaque commission et elle les retiendra en fonction des possibilités financières du budget.

**Le Conseil municipal prend acte du DOB et du ROB et l'approuve à l'unanimité.**

### **DELIBERATION N°3 : POSITION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA SUBVENTION SOLLICITEE PAR L'ECOLE ELEMENTAIRE PAUL DERRIEN POUR L'ORGANISATION DE L'ECOLE DE MER EN 2019**

Monsieur le Maire passe la parole à Madame PORTIER, Adjointe au Maire chargée des affaires scolaires et de la jeunesse. Elle informe que l'école élémentaire d'Argences souhaite organiser un projet d'école de mer en 2019 à Asnelles. Afin de pouvoir retenir les locaux destinés à recevoir les enfants, une réservation doit être effectuée un an en avance. Le financement de cette activité est assuré par la coopérative scolaire, les parents d'élèves,... et un financement partiel par la commune est sollicité. Le directeur de l'établissement souhaite avoir un engagement de la ville au plus vite afin de réserver. L'inscription budgétaire serait de 8800 €.

Un débat s'instaure au sein de l'Assemblée qui décide à l'unanimité d'inscrire cette somme au budget de 2019.

### **DELIBERATION N° 4 - DEMANDE DE DOTATION DES EQUIPEMENTS DES TERRITOIRES RURAUX 2018 (DETR) - ISOLATION DU DOJO DU GYMNASSE DES MARRONNIERS ET EQUIPEMENT INFORMATIQUE A L'ECOLE ELEMENTAIRE PAUL DERRIEN D'ARGENCES**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter deux dossiers de demande de subvention au titre de la DETR en 2018 :

#### **DOSSIER N°1 : ISOLATION DU DOJO DU GYMNASSE DES MARRONNIERS**

Compte tenu de l'importance des dépenses d'énergie du gymnase (partie dojo) situé place des Marronniers à Argences, il convient d'effectuer des travaux d'isolation importants s'élevant à 14 258,97 HT soit 17 110,76 € TTC.

Le chantier consiste à poser un faux plafond isolant, un doublage des murs extérieurs et une VMC double flux afin d'améliorer le gain énergétique.

Une subvention de 30 % est possible.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil municipal :

- pour l'autoriser à solliciter la demande de DETR pour ces travaux
- pour inscrire cette dépense au Budget primitif 2018
- pour l'autoriser à signer tous les documents afférents à ce dossier

#### **DOSSIER N°2 : ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE A L'ECOLE PAUL DERRIEN D'ARGENCES**

Une demande de DETR est proposée au Conseil municipal dans le cadre de l'équipement informatique (15 ordinateurs) de cet établissement. Le coût du projet s'élève à 2.987,50 HT soit 3.585,00 € TTC. Une dotation de 30 % est possible.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil municipal :

- pour l'autoriser à solliciter la demande de DETR pour cette acquisition
- pour inscrire cette dépense au Budget primitif 2018
- pour l'autoriser à signer tous les documents afférents à ce dossier

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité ces deux propositions.

### **DELIBERATION N 5°: FIXATION DU TARIF DE RAMASSAGE DES DECHETS VERTS**

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2012, la ville d'Argences propose à ses habitants âgés de 72 ans et plus ou titulaire d'une carte d'invalidité un service de collecte à domicile des tontes de pelouse, feuilles, déchets floraux, tailles de haies, de rosiers ou encore de branchages. Les collectes ont lieu d'avril à novembre.

Chaque habitant doit venir s'inscrire en Mairie. Ce service a été facturé 20 € par foyer en 2017.

Compte tenu de l'augmentation du coût du service, il propose d'augmenter le tarif de ce service à **25 € par foyer**.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- Fixe le tarif de collecte des déchets verts pour les habitants âgés de plus de 72 ans ou pour les titulaires d'une carte d'invalidité à **25 €**.
- Ce nouveau tarif prend effet pour la prochaine campagne de collecte 2018.

### **PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU, EXERCICE 2016 du SIAEP**

Monsieur CHOQUET, vice-président du SIAEP présente le rapport 2016 joint en annexe.

Le Conseil municipal :

- Prend acte du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public du SIAEP,

### **DELIBERATION N° 6 - CONTRAT DE TERRITOIRE**

Monsieur le maire présente les délibérations adoptées par la Communauté de communes « Valès dunes » dans le cadre du contrat de territoire :

- 1) Rappel de la délibération de principe de la CDC Val Es dunes du 6 Juillet 2017 validant le portrait de territoire intercommunal élaboré par le Conseil départemental.

Le Département du Calvados, dans le cadre de sa politique « Calvados Territoires 2025 », élabore des contrats de territoire (2017-2021) avec les 17 EPCI du Calvados et les communes de plus de 2 000 habitants. Une enveloppe globale est attribuée pour les 5 années pour la CDC et les communes d'Argences, Moulton-Chicheboville et Frénoville.

Dans ce cadre, le Département élabore au préalable un portrait de territoire partagé avec les collectivités maîtres d'ouvrage. Ce portrait permet d'identifier des enjeux locaux en matière d'investissement, au regard des 23 priorités départementales de financement déclinées dans « Calvados Territoires 2025 ».

Le contrat départemental de territoire permet aux collectivités maîtres d'ouvrage de bénéficier d'aides en investissement sur des projets à réaliser, et correspondant aux enjeux identifiés sur le territoire. Les projets seront inscrits annuellement dans le contrat.

M. DELIVET a précisé que la commune d'Argences bénéficiait d'un contrat bourg sur la période 2014-2018, dont le montant a servi à financer la construction du gymnase. Les deux dernières années de ce contrat (2017 et 2018) ont été rattachées par le Département au nouveau contrat de territoire, diminuant l'enveloppe disponible restante.

2) Rappel de la délibération de la CDC Val Es dunes du 19 octobre 2017 validant le projet de territoire

M. le Président de la CDC a rappelé la procédure de contractualisation avec le Département qui se déroule suivant 4 étapes.

Lors de la séance du 6 juillet 2017, le Conseil communautaire a validé le portrait de territoire intercommunal, permettant d'identifier les enjeux locaux en matière d'investissement, au regard des 7 axes déclinés en 23 priorités départementales de financement distinguées dans « Calvados Territoires 2025 », avec une enveloppe initiale fixée par le Département pour le territoire de Val ès dunes à 1 534 314 €, soit une enveloppe globale restante 2017/2021 de 1 411 814 € (122 500 € déjà alloués à la commune d'Argences pour le gymnase).

La répartition suivante est ainsi proposée par le Département, 70 % pour la Communauté de communes Val ès dunes et 30 % pour les 3 communes ayant plus de 2 000 habitants, Argences, Frénoeuville et Moulton-Chicheboville.

Ce qui représente suivant l'enveloppe restante 2017-2021 de 1 411 814 €, Communauté de communes Val ès dunes : 1 074 019,80 €, commune d'Argences : 30 931,40€, commune de Frénoeuville : 153 431,40€ et Moulton-Chicheboville : 153 431,40€.

Il est précisé que chaque maître d'ouvrage devra délibérer en Conseil municipal sur les projets communaux qu'il souhaite inscrire au contrat de territoire.

M. le Président a rappelé les 7 axes prioritaires : l'économie, l'environnement, la culture, le sport, l'enfance et la jeunesse, la santé et l'autonomie et les services au public.

Les projets présentés par la Communauté de communes sont les suivants :

- Economie :  
Immobilier d'entreprises  
Réhabilitation d'une friche industrielle dans la zone d'activités de Moulton-Chicheboville.

- Sport :

Construction d'un bassin nordique (extérieur) au complexe aquatique dunéo

Ce projet correspond à la troisième phase programmée dès l'origine après la construction de la piscine et l'aménagement de l'espace de remise en forme.

Le bassin nordique devra être conçu pour répondre à une utilisation plus sportive.

Aménagement de l'espace de loisirs « les 10 acres »

M. le Président a indiqué qu'ainsi pourrait être envisagé l'aménagement d'une piste d'athlétisme en revêtement synthétique susceptible d'être utilisée par les établissements scolaires, le collège ainsi que le public.

M. DELIVET indique qu'une piste en stabilisé existe déjà à 400m de Moulton-Chicheboville qui pourrait profiter d'une mutualisation des équipements d'Argences.

M. le Président a indiqué qu'il ne s'agit là que d'une suggestion, d'autres équipements peuvent être envisagés. La réflexion sera menée par la commission compétente.

- Aménagements et services au public :

Création d'une maison de services au public

M. le Président a présenté les projets envisagés par la commune de Moulton-Chicheboville :

- city stade
- local destiné au bureau d'aide sociale
- marais « piétonisation / aménagement »
- amélioration de l'accueil des entreprises et viabilisation ZI
- participation à la création d'une école équestre
- local associatif
- cofinancement permis poids lourd et véhicule léger
- étude préliminaire pour la construction d'une cantine scolaire et d'une salle des fêtes

Frénouville :

- construction d'une salle polyvalente

M. DELIVET souhaite évoquer la répartition des 70-30 %, et précise que cette répartition a été appliquée par le département à tous les territoires alors que ceux-ci sont différents, notamment par leurs compétences. Il précise que certes la commune d'Argences a bénéficié de 122 500 € comme commune bourg centre, mais que la CDC a bénéficié également de 388 000 € au titre de l'ancien contrat de territoire et propose la répartition suivante : 1/3 CDC, 1/3 communes de plus de 2 000 habitants et 1/3 « pot commun ».

M. le Président a rappelé que le département est seul à fixer les aides qu'il entend allouer aux différents territoires et qu'il a décidé de revoir totalement son mécanisme de subventions, son mode de financement, les critères d'attribution et la durée du contrat de territoire dont seul le nom n'a pas changé.

Il a souligné que la situation de Valès dunes, au-delà de ses compétences aujourd'hui très nombreuses, présente une particularité dans la répartition de ses habitants. Certes, Argences, avec plus de 3 700 habitants est la commune la plus importante, mais aujourd'hui, Moulton-Chicheboville compte 2 700 habitants. Par ailleurs, Frénouville atteint désormais 2 000 habitants et Valambray 1 700 habitants. Il faut noter le grand développement de Cagny, qui ne tardera pas à atteindre les 2 000 habitants. Ce nouvel équilibre ne doit pas être oublié.

Par ailleurs, M. le Président a tenu à souligner que la CDC n'a bénéficié d'aucune allocation dans le dernier contrat de territoire et que toute aide avait été refusée par le département pour l'aménagement du centre de remise en forme considérant que l'accompagnement financier du centre aquatique avait déjà été très important.

Il a rappelé que désormais les conseillers communautaires sont élus directement au suffrage universel et qu'ils ne sont pas les représentants des communes mais sont élus pour représenter les intérêts de la Communauté de communes dans son entier. Leur rôle est de défendre des projets communautaires profitant à l'ensemble du territoire.

M. le Président a indiqué que l'article 2.1. du contrat de territoire proposé à signature par le département précise que la répartition 70 % / 30 % est indicative et qu'elle peut être modulée à la hausse ou à la baisse en fonction des accords locaux. Dans la mesure où le contrat dure 5 ans, M. le Président a proposé qu'au bout de 3 ans, le Conseil communautaire examine ce qui a été consommé par chacune des parties pour éventuellement revoir la répartition en fonction des projets présentés.  
(...)

M. le Président a précisé que chaque commune de plus de 2 000 habitants devra délibérer sur ses projets en conseil municipal et restera maître d'ouvrage.

M. le Président a indiqué que des avenants seront possibles pour les communes atteignant 2 000 habitants.

M. DELIVET a précisé que les communes qui atteindront 2 000 habitants seront dans l'enveloppe actuelle et qu'il n'y aura pas de supplément.

M. le Président a indiqué, qu'il était fort probable qu'avant la fin du contrat de territoire, une ou deux communes atteignent le chiffre de 2 000 habitants retenu par le département. L'enveloppe globale a été déterminée aujourd'hui par le département et si l'on accepte nous-mêmes de faire une nouvelle répartition interne, ce serait laisser accepter l'idée que les futures communes qui atteindraient le seuil fatidique puissent émarger dans le cadre de la même enveloppe. Or, le 1<sup>er</sup> vice-président du Conseil départemental, Hubert Courseaux, a indiqué notamment lors de la présentation du diagnostic de territoire que l'enveloppe globale pourrait être revue si la population de certaines communes augmentait.

Une enveloppe globale restante 2017-2021 de 1 411 814 € (déduction faite des 122 000 € attribuée à Argences pour le gymnase) est répartie à raison de : 70 % pour la Communauté de communes (1 074 019,80 €) et 30 % pour les 3 communes de plus de 2 000 habitants (soit pour Argences : 30 931,40 € ; Moul-Chicheboville : **153 431,40 €** ; Frénouville : **153 431,40 €**).

M. le Président a indiqué à l'assemblée que dans le cadre de la nouvelle politique contractuelle d'aides aux territoires du Conseil départemental, les EPCI et les communes de plus de 2 000 habitants sont éligibles au contrat de territoire.

Dans ce cadre, le Département élabore au préalable un portrait de territoire partagé avec les collectivités maîtres d'ouvrages. Ce portrait permet d'identifier des enjeux locaux en matière d'investissement, au regard des 23 priorités départementales de financement déclinées dans Calvados Territoires 2025. Le portrait de territoire a été validé lors de la séance du Conseil communautaire du 6 juillet 2017.

Le contrat départemental de territoire permet aux collectivités maîtres d'ouvrage de bénéficier d'aides en investissement sur des projets à réaliser, et correspondants aux enjeux identifiés sur le territoire. Les projets seront inscrits annuellement dans le contrat. (...)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 31 voix pour et 8 voix contre,

☞ valide le projet de territoire intercommunal ;

Lors de la dernière séance du Conseil communautaire en date du 22 février 2018, il a été précisé qu'il sera procédé à un état des lieux des sommes engagées et de l'avancement des projets de la communauté de communes et des trois communes de plus de 2000 habitants, au cours du deuxième semestre 2019. Au vu de ce constat, de la programmation des dossiers et des possibilités budgétaires de chacune des parties, une nouvelle répartition des enveloppes pourra être retenue.

Après cette présentation, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer ce Contrat de Territoire.

Après débat, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer ce contrat de territoire valable jusqu'en 2021.

## **DELIBERATION N° 7 – TARIF DES INSERTIONS PUBLICITAIRES DANS LE BULLETIN MUNICIPAL**

Madame ISABEL, Première Adjointe au Maire chargée de la Communication informe le Conseil municipal que la Commission de communication réunie le 13 février dernier a proposé de réaliser en interne le bulletin municipal et propose de fixer le coût des insertions publicitaires dans le bulletin municipal de la façon suivante :

Format insertions publicitaires	Rappel des tarifs Mairie Infos 2017	Tarifs proposés pour bulletin 2018
1/12 <sup>ème</sup> de page	354€	150€
1/8 <sup>ème</sup> de page	462€	200€
1/6 <sup>ème</sup> de page	534	250€
1/4 de page	702	300€
1/3 de page	900	500€
1 page		1000€

Le Conseil municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

## **DELIBERATION N° 8 – EFFACEMENT DES RESEAUX RUES DU CHAMP DE FOIRE ET DE CROISSANVILLE A ARGENCES**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le dossier établi par le SDEC ENERGIE du Calvados relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication cité en objet.

Le coût de cette opération est estimé à 150 600,00 € ttc sur les bases de l'étude préliminaire.

Le taux de l'aide sur le réseau électrique est de 20%, sur le réseau d'éclairage de 20 % (avec dépense prise en compte plafonnée à 754€ par ml de voirie) et 20% sur le réseau de télécommunication.

La part communale est estimée à 104 000 € (pas de TVA pour la commune) selon la fiche financière, déduite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE.

Le conseil municipal après débat :

- confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- sollicite l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement,
- souhaite le début des travaux pour le troisième ou le début du quatrième trimestre 2018,
- prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire du réseau,
- s'engage à inscrire les crédits correspondants au budget de 2018 en fonctionnement,
- s'engage à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3% du coût HT, soit la somme de 3765,00€.

- s'engage à mandater les sommes dues au SDEC ENERGIES dès réception du titre de recettes,
- autorise le Maire à signer les actes nécessaires à cette opération,
- prend bonne note que le coût de l'opération est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude financière définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou d'un changement dans les modèles d'aides.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité ces propositions.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- **Prochain Conseil municipal** : lundi 9 avril 2018 à 20 heures
- **Souscription fondation du Patrimoine au profit du moulin de la Porte** : Monsieur le Maire indique qu'à la date d'aujourd'hui 3 000 euros ont été recueillis et il remercie les donateurs.
- **Réunion avec les commerçants sédentaires** : Monsieur le Maire informe son Conseil qu'il a reçu l'ensemble des commerçants sédentaires pour échanger avec eux. La réunion a été positive ; il a été évoqué entre autres la question du stationnement en centre bourg. Il va envoyer un courrier à chaque professionnel, commerce et administration invitant leurs salariés à stationner leurs véhicules places de la République, Robert SARRE ou au Pré de la Motte. Il a été question également du déplacement du marché de la rue Lecomte vers la rue de Troarn.

Le présent compte rendu contient 8 délibérations.

La séance est levée à 22h55.